

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris - Séance du 24 janvier 2024

Vœu du groupe Paris en Commun, Socialistes, Écologistes et Républicains relatif à la création d'une nouvelle ligne de bus Traverse dans le 20^{ème} arrondissement

Considérant la politique mise en œuvre par la Ville de Paris depuis un peu plus de vingt ans pour développer l'offre de transports en commun et les mobilités douces ;

Considérant le rôle d'Île-de-France Mobilités (IDFM), autorité organisatrice de la mobilité pour la région Île-de-France, et celui de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), établissement public à caractère industriel et commercial assurant à ce jour l'exploitation d'une grande partie des transports en commun de Paris, de la petite et de la grande couronne ;

Considérant la déclinaison de cette politique dans le 20^{ème} arrondissement de Paris sur la même période qui s'est notamment traduite par :

- le développement de la ligne de tram T3b sur le boulevard des Maréchaux ;
- l'aménagement de nombreuses pistes cyclables, dont la dernière en date se situe rue Belgrand ;
- le prolongement de la ligne de métro 11 ;
- la révision majeure du plan bus parisien en 2019, qui a permis :
 - la création de la ligne 71
 - le modification du parcours des lignes 20 et 61
 - l'augmentation de la fréquence des lignes 26 et 96 ;

Considérant également l'expérimentation en 2004 puis la pérennisation de la ligne de bus la « Traverse de Charonne », longue de 7 kilomètres et desservant 26 arrêts entre la Place Gambetta et la Porte de Vincennes, très utilisée par les habitantes et habitants du 20^{ème} arrondissement et en particulier les personnes âgées et à mobilité réduite ;

Considérant l'expansion du modèle des lignes de bus « Traverse », avec la création de quatre autres lignes ces vingt dernières années : la « Traverse Bièvre Montsouris », la « Traverse Batignolles-Bichat », la « Traverse Ney-Flandre » et la « Traverse Brancion-Commerce » ;

Considérant le co-financement par la Ville de Paris et d'IDFM des lignes de bus « Traverse » ;

Considérant la demande des habitantes et habitants de la moitié nord du 20^{ème} arrondissement, notamment celles et ceux vivant dans les quartiers des Amandiers et de Belleville, caractérisés par un dénivelé important, de bénéficier d'une offre de transports en commun de proximité ;

Considérant le vieillissement de la population, notamment dans les quartiers populaires, et la nécessité de développer l'offre de transports en commun pour les personnes à mobilité réduites.

Sur proposition de Maxime Sauvage et du groupe Paris en Commun, Socialistes, Écologistes et Républicains, le Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris émet le vœu que :

- **La Ville de Paris et IDFM lancent une étude sur la faisabilité financière et le parcours potentiel d'une prolongation du parcours de la « Traverse de Charonne » dans la moitié nord de l'arrondissement, et en particulier dans les quartiers des Amandiers et de Belleville.**